

ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX SANS PESTICIDE

Changer nos pratiques

En charge de centaines d'hectares d'espaces verts et de voiries, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour réduire l'utilisation des produits chimiques (notamment des produits phytosanitaires appelés aussi pesticides).

En effet, ces produits ne sont pas éliminés par les stations d'épuration et les plus petites quantités appliquées sur des surfaces imperméables (trottoir, pavés, caniveaux, etc.) contribuent à une pollution des ressources en eau (nappe et/ou cours d'eau).

Or, les communes puisent dans ces mêmes ressources pour l'alimentation en eau potable.

Changer notre regard

Nous avons tendance à considérer que la propreté de la commune passe systématiquement par la destruction des « mauvaises herbes ».

Accepter la présence d'herbe sur les trottoirs ou entre les pavés suppose une évolution des mentalités.

Cette végétation spontanée doit devenir le symbole de la protection de l'eau plutôt que le manque d'entretien.

Ce que dit le SAGE ill-nappe-rhin

Enjeu : restaurer et préserver les ressources en eau de façon à pouvoir en tout point et sans traitement utiliser la nappe phréatique d'Alsace pour l'alimentation en eau potable.

Objectif : d'ici 2010, l'ensemble des communes du périmètre du SAGE ill-nappe-rhin applique un plan d'entretien des voiries et des espaces verts (SAGE ill-nappe-rhin pages 46 à 49).

Et chez vous c'est comment ?

La réalisation d'un plan d'entretien des espaces communaux a permis à la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (au nord-est de Colmar) de définir un mode de gestion différenciée pour chaque espace vert, allant du plus horticole au plus naturel, en fonction de son utilisation.

Rencontre avec **Bernard Gerber, Président de la Communauté de Communes.**

> Avez-vous rencontré des difficultés ?

Pas du tout, au contraire, cette démarche émane d'une forte volonté politique des élus des 7 communes qui composent la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun. Le changement de pratique n'a posé aucun problème. L'ensemble des agents techniques a été associé à la mise en place de ces nouvelles pratiques, élus et agents ont participé aux formations nécessaires.

> Quel est le matériel acheté à cette occasion ?

La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun a équipé les 7 communes de désherbeurs thermiques pour l'entretien des espaces communaux. En complément du désherbage thermique, elle a mis en place un balayage mécanisé des caniveaux de voirie. Pour sensibiliser les habitants, elle a également édité un guide du jardinage domestique recensant les pratiques alternatives applicables à leur jardin.

> Quel est le coût d'une telle démarche et peut-on envisager des gains à court terme ?

Le coût initial de l'étude et de l'achat du matériel est rapidement amorti. En effet, nous constatons un énorme gain de temps de travail pour les agents puisque ces espaces verts nécessitent un entretien très réduit, sans parler des économies liées à l'achat des produits. Enfin, point essentiel, ces actions sont bénéfiques pour la santé du personnel.



Utile...

1 Bon à savoir

> Concours des villes et villages fleuris :

Parmi les critères d'attribution des prix, dans la rubrique « Développement durable et cadre de vie » figure « la gestion raisonnée des produits chimiques et mise en place de techniques alternatives ».

S'engager dans cette démarche ne pourra que vous apporter un plus.

> **Formation :** Les communes doivent assurer annuellement une formation sur les risques auprès des utilisateurs de pesticides (décret du 27 mai 1987).

Plusieurs types de formations sont proposés : les journées de sensibilisation Prophy'com (FREDON), les formations par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les formations DAPA (Distributeurs et Applicateurs de Produits Antiparasitaires), les formations FORMAP.



2 Contacts pratiques

> Partenaire technique (Information, documentation, formation, Prophy'Com) :

FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Tél. : 03 88 76 82 12

fredon.alsace@fredon-alsace.fr

> Subventions :

Région Alsace

Lucienne GARTNER

Tél. : 03 88 15 65 13

lucienne.gartner@region-alsace.eu

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Fabien POTIER

Tél. : 03 87 34 48 86

fabien.potier@eau-rhin-meuse.fr



Les étapes clés

1/ Diagnostic

- Inventaire des pratiques actuelles : stockage des produits, équipement de protection, matériel, produits utilisés ;
- Objectifs d'entretien : souhait en terme d'entretien en fonction du type d'aménagement (entrée du village, parvis de la mairie, parc, etc) ;
- Analyse du risque de pollution des eaux : zones imperméables, pentes, abords de points d'eau, fossés, etc.

2/ Mise en oeuvre

- Information de la population ;
- Aménagement des espaces communaux : paillis, couvre-sols, prés fleuris, gestion extensive, etc. ;
- Organisation des interventions : fréquence, techniques utilisées ;
- Achat éventuel de matériel : désherbeur mécanique ou thermique, balayeuse mécanique, etc. ;
- Enregistrement des pratiques afin d'assurer un suivi des interventions (quantités, temps de travail, etc).

3/ Bilan annuel et ajustements éventuels



Rencontre avec...

Collectivités

Lucienne Gartner, Région Alsace et
Fabien Potier, Agence de l'eau Rhin-Meuse

1) Qu'est ce qu'un plan d'entretien des espaces communaux ?

Le plan d'entretien consiste d'une part à établir un diagnostic des pratiques de traitement et d'entretien des espaces, d'autre part à proposer des solutions adaptées pour limiter la pollution de l'eau.

Elles consistent soit à délimiter des espaces non traités, soit en un recours à des techniques alternatives. Un bilan annuel permet de faire le point et de réajuster les pratiques, si nécessaire.

Il peut être complété, à la demande, par un plan de gestion différenciée qui intègre notamment la problématique du fleurissement, la gestion de l'eau et la gestion des déchets verts.

2) A qui dois-je m'adresser pour réaliser ce plan ?

Il convient de contacter la Région Alsace et l'Agence de l'eau. Jusqu'à présent,

la majorité des plans d'entretien a été réalisée par la FREDON Alsace.

3) Quel en est le coût ?

A ce jour, les coûts se situent dans une fourchette de 2 000 € à 9 000 € HT environ notamment si le plan de gestion différenciée est intégré. Ils sont variables selon les caractéristiques de la commune, en particulier selon la surface concernée. Ces plans peuvent bénéficier d'aides allant de 70 à 80%.

